REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION N° 2022.8.1 Nomenclature N° 8.4

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

MAIRIE DE LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Date de la convocation 8.12.2022

L'an deux mille vingt deux le quatorze décembre,

à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,

Nombre de conseillers

En exercice 29
Présents 21
Votants 26

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS.

Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS:

M. DAZAS, Maire; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints; M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, M. JALLAIS, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. PRUD'HOMME, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Anne-Sophie ENON

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION:

Bilan accessibilité 2021.

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à la loi du 11 Février 2005, une des missions des commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées est de publier et présenter un rapport annuel au Conseil Municipal.

La Commission communale Accessibilité a établi un rapport pour l'année 2021, présentant toutes les actions mises en place.

VU la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'avis de la Commission communale Accessibilité du 1er décembre 2022.

. . ./ . . .

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 2 3 DEC. 2022

Publié le : 2.3 DEC. 2022

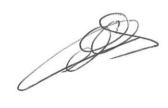
Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20221214-2022-8-1-DE Date de télétransmission : 23/12/2022 Date de réception préfecture : 23/12/2022 Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte de ce rapport 2021, joint à la présente délibération ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à transmettre le rapport et l'avis du Conseil Municipal au Préfet et au Président du Conseil Départemental.

La secrétaire de séance, Sandra PROD'HOMME Pour extrait conforme, Le Maire, Joël/DAZAS

Vienne)



Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20221214-2022-8-1-DE Date de télétransmission : 23/12/2022 Date de réception préfecture : 23/12/2022



COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE RAPPORT ANNUEL 2021

PREAMBULE

La commission pour l'accessibilité a pour missions de :

- Dresser un constat de l'État de l'accessibilité :
 - ▶ du cadre bâti existant
 - De la voirie
 - ► Des espaces publics et des transports
- Recenser par voie électronique les établissements accessibles ou sous ad'ap
- Organiser le recensement des logements accessibles
- ► Etablir un rapport annuel

La commission Communale pour l'accessibilité a été créée par arrêté municipale du 28 avril 2021.

La commission s'est réunie le 31 mai 2021 et a validé le projet de la mise en accessibilité de la médiathèque.

I - ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS

A/ Travaux de la médiathèque

L'année 2021 a été consacrée à la mise en accessibilité de la médiathèque.

Les travaux ont débuté en septembre 2021 et se sont achevées en mars 2022.

Et ont consisté entre autres à :

- Pose de main courante
- Remplacement du sol
- Réalisation de bandes podotactiles
- Matérialisation des marches et contre marches
- Réajustement du système d'alarme
- Mise aux normes de l'ascenseur : signal sonore, déplacement des boutons d'appel,
- Modification des mains courantes
- Modification signalétique
- Pose de nouvelles cloisons de séparation dans les WC, permettant ainsi d'avoir une largeur de 1m50
- Nouvelle banque d'accueil accessible aux PMR
- Relamping pour éclairage adapté dans les zones de déambulation

Montant des travaux : environ 100 000€ TTC.

L'aménagement en images :

Travaux de Serrurerie de l'escalier principal



Relamping pour un meilleur confort visuel



IV - PROJETS 2022

Accessibilité des bâtiments :

La Ville de LOUDUN et sur proposition de la commission accessibilité a décidé de rendre accessible le marché couvert.

Les études préalables aux travaux ont été confiées fin 2021 à l'architecte M. BRIEUX.